

PGA Val-de-Ruz: Définition des volumes incendie des réservoirs

Zone de distribution et défense incendie FUTUR	Réservoir	Situation 2024						Situation future					Remarques ECAP (mail de M. Droxler du 18.06.24)	
		V total [m3]	RA actuel [m3]	RI actuel [m3]	Zone ZRI max	Débit min. du réseau [l/min]	RI Futur (théorique) [m3]	RI Futur (PGA) [m3]	V total [m3]	Reserve de sécurité [m3]	RA résiduel futur [m3]			
Les Geneveys-sur-Coffrane & Coffrane & Montmollin	<u>Propriété de VdR</u>													
	Les Crotêts	1'100 (2*550)	640	460	4	3600	320	ok < situation actuelle	325	1'100	450	325	La zone industrielle au nord des voies CFF (Felco, Patric Metal, carrosserie) n'est pas indiquée sur le SITN, ainsi que la zone "Mom Le Prélet"; les besoins en eau d'extinction sont supérieurs (ZRI 4) => la RI du réservoir des Crotêts doit être au min.de 325 m3	
Malvilliers & Boudevilliers & La Jonchère	Malvilliers	580 (2*290)	205	325	3	2800	250	ok < situation actuelle	250	580	0	330	En considérant le SCAN et le centre de Groupe-e comme risques les plus importants, une ZRI de catégorie 3 est en ordre. OK avec les 250 m3 proposés (qui doivent également servir à couvrir la zone de la station-service - Pit-Stop et l'entreprise Fivaz matériaux SA).	
Les Hauts-Geneveys	Hauts-Geneveys	1'200 (2*600)	600	600	3	2800	250	ok < situation actuelle	250	1'200	115	835	Sauf si à l'avenir la gare CFF devenait une zone industrielle (ou autre affectation à risques particuliers), la RI de 250 m3 est OK	
Fontainemelon & Fontaines & Engollon & Vilars & Fenin	Fontainemelon	3'000 (3*1000)	2600	400	4	4800	430	augmenter la RI	430	3'000	1'400	1'170	Les besoins en eau d'extinction de l'usine ETA sont au min. de 4800 l/min, soit une réserve incendie de min. 430 m3. L'usine Nivarox à Fontaines est un site avec des risques importants; compte tenu que ce site est alimenté par le réservoir de Fontainemelon, il bénéficiera dès lors de la même couverture.	
Cernier	Cernier	1'000 (2*500)	700	300	3	2800	250	ok <= situation actuelle; mais proposition d'augmenter	300	1'000	0	700	Le développement du futur RER et du pôle-gare va voir l'extension de quelques industries, du centre administratif Raiffeisen et certainement d'autres commerces et activités économiques. A ce stade, une réserve de 250 m3 semble correspondre; cependant, dans le cadre du PGA qui prend en considération le développement des 20 prochaines années, il est recommandé d'anticiper et de conserver la réserve incendie à min. 300 m3 (comme actuellement)	
Chézard-St-Martin & Savagnier & Saules	Chézard-St-Martin	850 (2*425)	620	230	2	2200	200	ok <= situation actuelle; mais proposition d'augmenter	250	850	0	600	Savagnier comporte une zone d'ancienne localité et une petite zone industrielle (selon l'aménagement du territoire) qui n'ont pas donné lieu à une modification des zones de risque incendie; pour ces raisons, la réserve incendie doit être maintenue au min. à 230 m3 voir augmentée à 250 m3.	
Dombresson & Villiers	Dombresson	1'000 (2*500)	500	500	4	4000	360	ok < situation actuelle	360	1'000	0	640	Lors du développement de la zone industrielle de La Loie (Codec SA), un débit de 4000 l/min avait servi de base de calcul et pour le dimensionnement de la réserve incendie construite par Codec. Cette valeur me paraît toujours justifiée. Par conséquent la réserve incendie communale doit être au min. de 360m3.	
Le Pâquier	Le Pâquier	500 (2*250)	250	250	2	2200	200	ok < situation actuelle	200	500	30	270	OK avec 200 m3 (c'était la valeur transmise en 2016 à la Commune)	
Tête de Ran	Tête de Ran	35 (2*17.5)	35	0	2	2200	200	Citernes existantes, vu avec ECAP	0	35	10	25	Actuellement le site dispose de sa réserve incendie propre (citerne de 75 m3) et les constructions (chalets) du hameau situé à proximité (nord-est) possède une réserve incendie de 50 m3; ces deux secteurs sont situés en zones de constructions basses => Maintien de la situation actuelle avec des réserves incendies indépendantes	
		9'265	6'150	3'065					2'365	9'265	2'005	4'895		
	<u>Tiers</u>													
Vue des Alpes (IBE - Intendance des Bâtiments de l'Etat)	Vue des Alpes (IBE)	100 (1*100)	50	50	2	2200	200	problème	150 à 200 (à discuter)	à discuter selon projet			La zone de risque incendie de cat. 3 est "sévère" (présence du centre d'entretien du SPCH, mais également de citernes avec des branchements possibles pour les véhicules d'extinction des sapeurs-pompiers). La Montagne-de-Cernier (Les Loges) est en zone à bâtir (zone de constructions basses): la problématique est identique à celle de la Vue-des-Alpes. En faisant l'hypothèse d'un reclassement de zone du col de la Vue-des-Alpes en ZRI de cat. 2, on obtient un volume de réserve incendie de 150 à 200 m3. Le recours aux citernes existantes devrait être maintenu et garanti afin de réduire la RI du réservoir.	Pas traité dans un premier temps par le PGA de Val-de-Ruz (voir avec Intendance des Bâtiments de l'Etat (IBE)). Toutefois, il faut revoir cette idée car la Vue des Alpes est dans la zone à bâtir (plan spécial près du col et zone de constructions basses en aval) et les obligations communales s'appliquent; de plus, la Commune vient d'acquiescer l'Hôtel de la Vue-des-Alpes dans le but d'un développement touristique => Pour toutes ces raisons, la réflexion devrait être menée et intégrée au PGA.

Réserve de sécurité totale : **estimé à 2000 m3**

Explications:

Volume total : Volume total disponible, mais il est possible que, pour des raisons d'optimisation du temps de séjour, le volume réel utilisé soit plus petit

- 1) seul 2*400 m3 sont utilisés à ce jour
- 2) seul 530 m3 utilisés sur les 580 m3 disponibles m3 sont utilisés à ce jour
- 3) le volume réel utilisé est optimisé pour réduire le temps de séjour
- 4) le volume réel utilisé est optimisé pour réduire le temps de séjour, et le volume incendie a exceptionnellement été réduit pour optimiser les pompes, sachant que des citernes sont présentes avec des branchements possibles pour les véhicules d'extinction des sapeurs-pompiers

Débit minimum du réseau : Débit à garantir aux hydrants selon la zone de risque

RI Futur (théorique) : Débit minimum du réseau (l/min) durant 90 min